

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 A 20H30
sur convocation du 16 septembre 2024

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Christophe TESNIERE, Frankie DUFOUR, Valérie BAZIRE, Gérard BREHIER, Denis FREMON, Claude HARDY, Marie-Françoise KURDZIEL, Cindy LEBRETON BREHIER, Angélique LORIN, Emmanuelle POUILLAIN, Nicole ROUXELIN

PROCURATIONS : Jocelyne LEROUX donne procuration à Emmanuelle POUILLAIN

Valérie NOUVEL donne procuration à Christophe TESNIERE

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne LEROUX, Valérie NOUVEL

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuelle POUILLAIN

ORDRE DU JOUR

- ⇒ L'approbation du compte-rendu du conseil municipal - Séance du 22 août 2024
- ⇒ Le Marché d'aménagement d'un sentier pédestre d'interprétation de la biodiversité : Choix de l'entreprise de la tranche 2
- ⇒ Le projet du Parcours de Santé : Point d'étape
- ⇒ Le projet du nouveau logement communal : Point d'étape - Réflexion et subvention
- ⇒ L'adressage des voiries communales : Signalétique
- ⇒ Le retable de l'église : Information sur les devis
- ⇒ Affaires et informations diverses (Le repas des cheveux blancs, Vente des parcelles du lotissement communal, les aménités rurales, Prochaines inaugurations, Dates des prochaines réunions...)

Signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 août 2024

**2024-09-25 01 Le Marché d'aménagement d'un sentier pédestre d'interprétation de la biodiversité :
choix de l'entreprise pour la 2^{ème} partie des travaux**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 18 septembre dernier pour l'ouverture des plis du marché d'aménagement d'un sentier pédestre d'interprétation de la biodiversité. L'atelier du Jonquet a analysé les offres.

- *Analyse des offres faites par l'atelier du Jonquet (lecture du compte-rendu)*

Classement	Entreprise	Note prix /40	Note technique /60	TOTAL
3	Dervenn	15,87	60	75,87
1	LTP Loisel	40	51,25	91,25
4	Martinel	16,08	43,75	59,83
2	Solveg	22,04	60	82,04

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 18 septembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 15 voix pour sur 15 votants, d'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Lot 1 : Pour le marché d'aménagement d'un sentier pédestre d'interprétation et de la biodiversité.

L'Entreprise retenue est : LTP LOISEL

Montant du marché : 38 443€ HT / 46 131.60€ TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2024-09-25 02 Le projet du Parcours de santé : Point d'étape

La commission « Environnement » s'est réunie le jeudi 19 septembre pour avancer sur le projet de parcours de santé au stade et connaître les modalités des subventions. Ils ont proposé un aménagement qui pourrait comprendre un espace de jeux pour enfants de 1 à 8 ans, de 10 à 15 ans, un parcours sportif et un parcours fitness.

La commune va prendre contact avec le CAUE de la Manche pour préparer un plan d'aménagement en tenant compte de l'accessibilité et des liaisons douces entre les agrès.

L'enveloppe Fonds d'investissement rural mobilisable sur deux ans pour la commune est de 100 000 € pour les 2 projets présentés ce soir, à savoir l'aire de loisirs et le logement. Une enveloppe théorique supplémentaire de 20 000 € pourrait être accordée en cas de bonification des projets.

Le FIR (Fonds d'Investissement Rural) finance ce type de projet ci-dessous les conditions :

Aire de loisirs

Ce type de projet est éligible dans le cadre de la politique territoriale départementale. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

Tout projet proposé sur l'espace public ou le domaine public devra répondre à la législation et à la réglementation en vigueur relatives notamment à l'accessibilité des espaces publics, à la prise en compte des mobilités douces et à la prise en compte des objectifs de transition écologique.

1 - Les propositions d'aménagement devront s'appuyer sur une analyse de la situation existante identifiant les points noirs à régler et les atouts de l'espace à valoriser ;

2 - Le projet d'aménagement devra traiter à la fois les enjeux de circulations des différents usagers de l'espace tout en travaillant un paysagement de qualité permettant une gestion facilitée source d'économie d'énergie et/ou d'eau, l'utilisation des essences locales, ...

3 - L'ensemble des conditions d'éligibilité présenté induit la mobilisation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire ou un maître d'œuvre s'appuyant sur des études pré-opérationnelles ou mobilisant des compétences externes.

- Concernant l'aménagement d'une aire de jeux : cette dernière devra être accessible à tous les enfants quelle que soit leur singularité.
- Concernant l'aménagement d'un équipement de type parcours sportif ou aire de fitness, street workout extérieure : le parcours devra permettre le travail de l'ensemble des parties du corps.
- Concernant l'installation d'équipements de sports de plein nature de loisirs : ces équipements devront être adaptés au tout public, ouverts et gratuits ils doivent permettre la pratique du plus grand nombre leur objectif n'étant pas l'accueil de compétitions sportives.
- Il est fortement conseillé d'offrir dans l'espace ou à forte proximité des sanitaires.

BONIFICATION POSSIBLE (+20%) L'obtention de la bonification sera étudiée au regard des enjeux de :

- **transition écologique** : définition d'une gestion différenciée des espaces et/ou identification d'un périmètre de non intervention, mise en place d'une action de suivi de la faune et la flore sur le site pour mesurer l'impact du projet , installation d'équipements relatifs aux mobilités douces (bornes de recharges, casiers, abri-vélos couverts, station de gonflage, abri-piétons, points d'eau), utilisation de matériaux durables (bois locaux, masse, enrobé à liant végétal...) pour la réalisation des équipements présents sur l'espace public, adaptation des équipements pour une fonctionnalité plus durable (production d'énergie, récupération des eaux de pluies, gestion des déchets, mise en place d'un système d'éclairage public adapté aux usages et contraintes locales...), réemploi de matériaux, ...

- et **transition inclusive** : présence d'une aire de jeux 100% inclusive, présence d'une aire de fitness s'adressant à différents publics : seniors pour prévenir leur perte d'autonomie, les personnes nécessitant de la rééducation, les sportifs pour entretenir leur forme, les personnes à mobilité réduite, présence d'équipements adaptés pour tous les publics (mobiliers urbains, sanitaires, ...), signalétique adaptée, participation usagers sur la phase co-construction du projet et/ou réalisation et/ou animation du projet (réalisation de chantier participatif, programmation d'animations régulières sur le site, ...), insertion de clauses sociales dans les marchés publics favorisant ainsi le retour à l'emploi des habitants.

2024-09-25 03 Le projet du nouveau logement communal : Point d'étape - Réflexion et subvention

Pour rappel La commission « Travaux » s'était réunie le samedi 17 février 2024 pour étudier la possibilité d'aménager le garage de l'ancien presbytère en une habitation.

Dans le cadre de la réhabilitation d'un garage en logement communal, situé juste derrière la boulangerie, route des Vallées, M. Christophe TESNIERE, Adjoint aux travaux, a pris contact avec le cabinet ELABOR PLAN afin de proposer des plans et de chiffrer approximativement les travaux.

Présentation des plans et devis. D'autres devis seront demandés.

La Région financerait à hauteur de 10 000€ dans le cadre du renforcement de l'offre locative dans les centres bourgs.

La Préfecture a été consulté, ce projet est éligible à la DSIL mais nous ne savons pas à quelle hauteur.

Le FIR (Fonds d'Investissement Rural) :

Ce type de projet est éligible dans le cadre de la politique territoriale départementale. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur, en matière de performance énergétique et d'accessibilité ;
- Document de diagnostic définissant un état des lieux énergétique du bâti et des préconisations de travaux si nécessaire (dépenses éligibles) ;

- A minima travail avec un maître d'œuvre pour s'assurer de la bonne réalisation du projet dans le respect des normes en vigueur ;

- Bouquet de deux types de travaux énergétiques obligatoire dont un poste de dépenses sur l'enveloppe du bâti (isolation, menuiseries...);

Pour les logements dans du patrimoine public : gain de 2 étiquettes énergétiques entre avant et après travaux pour les logements classés initialement F/G/E et gain de 1 étiquette énergétique pour les logements classés D ou moins ;

BONIFICATION POSSIBLE (+20%) L'obtention de la bonification sera étudiée au regard des enjeux de :

- transition écologique : réalisation d'un audit énergétique (préconisation base du cahier des charges ADEME), gain minimum de 3 étiquettes énergétiques entre avant et après travaux pour les logements classés initialement F/G/E et 2 étiquettes énergétiques pour les logements D ou moins, atteinte du label BBC rénovation, recours à des artisans RGE pour récupération des CEE, installation d'un système de production d'énergie renouvelable, installation d'un système de récupération des eaux de pluie pour la consommation du bâtiment, utilisation de matériaux biosourcés, réalisation d'une fiche conseil pour optimiser la performance environnementale du bâtiment, création ou réhabilitation d'espaces de stationnement perméables et/ou végétalisés, insertion de clauses environnementales dans les marchés publics ;

- Et transition inclusive : adaptabilité PMR et seniors du logement (absence de seuil de porte, largeur de porte adaptée min 90 cm, plan de travail à hauteur, salle de bain et WC adaptés, dimensionnement des pièces en lien avec l'axe de rotation d'un fauteuil...)

Participation des usagers sur la phase co-construction du projet et/ou réalisation et/ou animation du projet (réalisation de chantier participatif, programmation d'animations régulières sur le site, ...)

Insertion de clauses sociales dans les marchés publics favorisant ainsi le retour à l'emploi des habitants.

2024-09-25 04 L'adressage des voiries communales : Signalétique

La base adresse a été mise à jour sur le site de l'adressage. Il nous reste à acquérir des panneaux d'indication des lieux-dits afin de faciliter l'orientation de tous. Après une visite sur le terrain avec M. Claude HARDY le mercredi 18 septembre après-midi, il nous manquerait environ 24 panneaux de rues (bordeaux et beige) et environ 5 panneaux de lieux-dits (blanc sur fond noir). M. le Maire tient à remercier la qualité de l'adressage de la précédente municipalité.

2024-09-25 05 Le retable de l'église : Information sur les devis

Pour l'avancée de ce dossier, j'ai pris contact avec Mme Mathilde LABATUT de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) pour connaître les démarches de demande de subvention pour les travaux du retable de l'église. Il fallait dans un premier temps demander l'autorisation d'effectuer ces travaux, en l'accompagnant des devis reçus. Ce qui a été fait. La DRAC a émis un avis favorable à la restauration du retable (classé au titre d'objet le 27/10/1976)

La Subvention s'élève à 40% du montant des travaux HT (soit environ 31 000€)

Trois entreprises ont répondu à notre demande de devis : l'atelier GIORDANI de Rouen d'un montant de 77 758€ HT, Esther ALBENDEA de Dieppe à hauteur de 83 530€ HT et les ateliers AUBERT-LABANSAT au prix de 78 387€ HT.

Pour information, nous avons budgétisé la somme de : **114 000€**

M. le Maire propose de demander aux services de la DRAC d'analyser les offres afin de choisir l'entreprise, et afin de connaître d'autres sources de financement possible (Loto du patrimoine, la fondation du patrimoine, le Département, la Région...)

Les élus souhaitent entretenir leur église qui fait partie du patrimoine communal.

2024-09-25 06 – Question et information diverses

➤ **Virement de crédits :**

Un virement de crédit a été fait le 23/09 pour permettre le paiement de la facture de 4S pour le traçage du terrain de tennis. En effet, Il avait été budgétisé pour la rénovation du terrain de tennis un montant de 50 000€ pour cette opération avec les travaux de traçage, nous arrivons à la somme de 50 308.50€. D'où ce virement de crédit pour payer la facture.

Factures déjà acquittées :

TERRAIN DE TENNIS

AMENAGEMENT TERRAIN Revêtement du sol du 19/06/ D 212/21 124	LTP LOISEL 2	48 905.20 €
FOURNITURE POTEAUX T Rénovation du terrain de ten D 2188/21 124	SDU	814.85 €

Virement de crédit :

- + 400€ sur l'opération 124 Terrain de tennis
- 400€ sur l'opération 102 Matériel et Mobilier des Services techniques

➤ **Repas des cheveux blancs le dimanche 13 octobre 2024 :**

➤ **Vente des parcelles du lotissement communales**

Les travaux de finition de la tranche 3 ont commencé cette semaine 39.

Concernant la tranche 4, 3 lots de vendus, 2 lots avec compromis signé et 4 lots avec option sur 13 lots.

➤ **Les aménités rurales**

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, prévue à l'article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales, vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

La commune est concernée par le versement de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales. Elle s'élève cette année à **3 043€**.

Il n'y a pas d'obligation concernant l'utilisation de la dotation mais elle représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

➤ **Les inaugurations :**

- ✓ Inauguration du city stade, terrain de football et terrain de tennis : **le samedi 28 septembre 2024 à 11h au stade**
- ✓ Inauguration des rénovations thermiques aux écoles et du restaurant scolaire : **le samedi 23 novembre 2024 à 11h au restaurant scolaire**

➤ **Pot de remerciement** Mme Emilie HARDY, ancienne directrice de l'école : **Le jeudi 3 octobre 2024 à 17h à la salle des maîtres de l'école**

➤ **Exposition** de l'association Loisirs Culture et Patrimoine – **Samedis 12 et 19 octobre 2024 14h-18h et Dimanches 13 et 20 octobre 2024 10h-12h/14h-18h**

➤ **Prochaines réunions :**

▪ **Commission :**

- « **Urbanisme** » : **02/10 à 14h** – Réunion de préparation du projet des 8 logements locatifs présentée par M. COLLIBEAUX et Mme HIRARD de Manche Habitat, accompagnés de l'architecte Cédric JAOUEN.
- « **Communication** » : **Le mardi 22/10 à 19h** : réunion de préparation du bulletin municipal
- « **Personnel** » : **Le mercredi 16/10 à 20h30**
- « **Travaux** » : **Le samedi 26/10 à 9h30** : haie du cimetière, réhabilitation du garage à côté des écoles

▪ **Conseil Municipal :**

- ✓ Suivant l'actualité des dossiers :
- **Le jeudi 24 octobre 2024 à 20h30 ou le mercredi 6 novembre 2024 à 20h30**

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2024-09-25 01	1.1	Marchés publics	Le Marché d'aménagement d'un sentier pédestre d'interprétation de la biodiversité : Choix de l'entreprise de la tranche 2	
2024-09-25 02	8.4	Aménagement de territoire	Le projet du parcours de santé – Point d'étape	
2024-09-25 03	8.5	Logement	Le projet du nouveau logement commune – Point d'étape	
2024-09-25 04	8.3	Voirie	L'adressage des voiries communales - Signalétique	
2024-09-25 05	8.9	Culture	Le retable de l'église – Information sur les devis	
2024-09-25 06	9.1	Autres domaines de compétence	Virement de crédit, Repas des Aînés, Lotissement, les aménités rurales, les inaugurations, Pot de remerciement, Exposition, Prochaines réunions	

Conseil municipal du 25/09/2024	SIGNATURES
Stéphane GRALL Maire	
Emmanuelle POUILLAIN Secrétaire	